

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 973

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au niveau national, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) assure déjà des missions de pilotage, d'animation et de coordination des acteurs.
Par conséquent, créer un étage supplémentaire constituerait un doublon.